

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
crsa
Nouvelle-Aquitaine

France Assos Santé
La voix des usagers
Nouvelle-Aquitaine

La Conférence Régionale Santé et Autonomie

CRSA

3 clés de compréhension
pour les représentants des usagers

Clé n°1
à quoi sert la CRSA ?

En Nouvelle-Aquitaine, la CRSA "Grande Région" a été installée le 11 juillet 2016 (4ans + 1 an de prolongation)

Président Bertrand Garros

- Emet des propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région et sur les territoires

- En charge d'émettre des avis publics sur le Projet Régional de Santé et organise des débats publics sur les questions de santé

- Lieu de concertation et d'échanges mutli-acteurs



Clé n°2
Quel est le fonctionnement de la CRSA



CRSA
Quelle organisation ?
A quoi sert-elle ?

Assemblée Plénière
119 T - 195 S

- Collège 1 — Collectivités territoriales
- Collège 2 — Usagers de services de santé et médico-sociaux
  - Associations agréées — 9 T – 18 S
  - P. Agées — 5 T – 10 S
  - P. Handicapées — 5 T – 10 S
- Collège 3 — Conseils Territoriaux de Santé
- Collège 4 — partenaires sociaux
- Collège 5 — acteurs de la cohésion sociale et de la protection sociale
  - Assos précarité — 2 T – 4 S
- Collège 6 — acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé
  - Assos santé environnement — 1 T – 2 S
- Collège 7 — offreurs de service de santé
- Collège 8 — personnes qualifiées

57 Représentants

9 Représentants

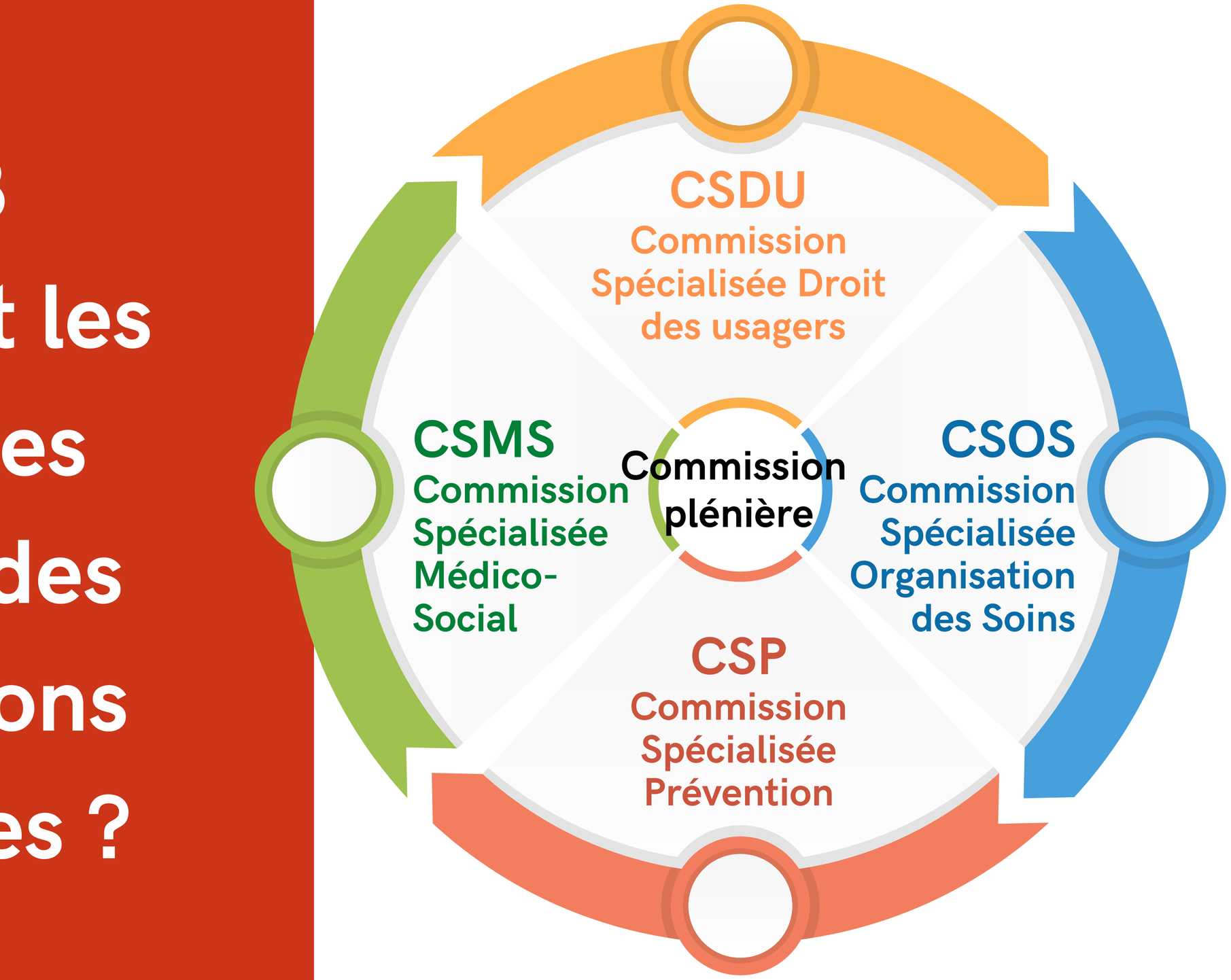
T= Titulaire - S = Suppléant

PA = Personnes Agées
PH = Personnes en situation de Handicap

Les associations d'usagers siègent dans 3 collèges (2-5-6)



Clé n°3
Quels sont les rôles et les missions des commissions spécialisées ?



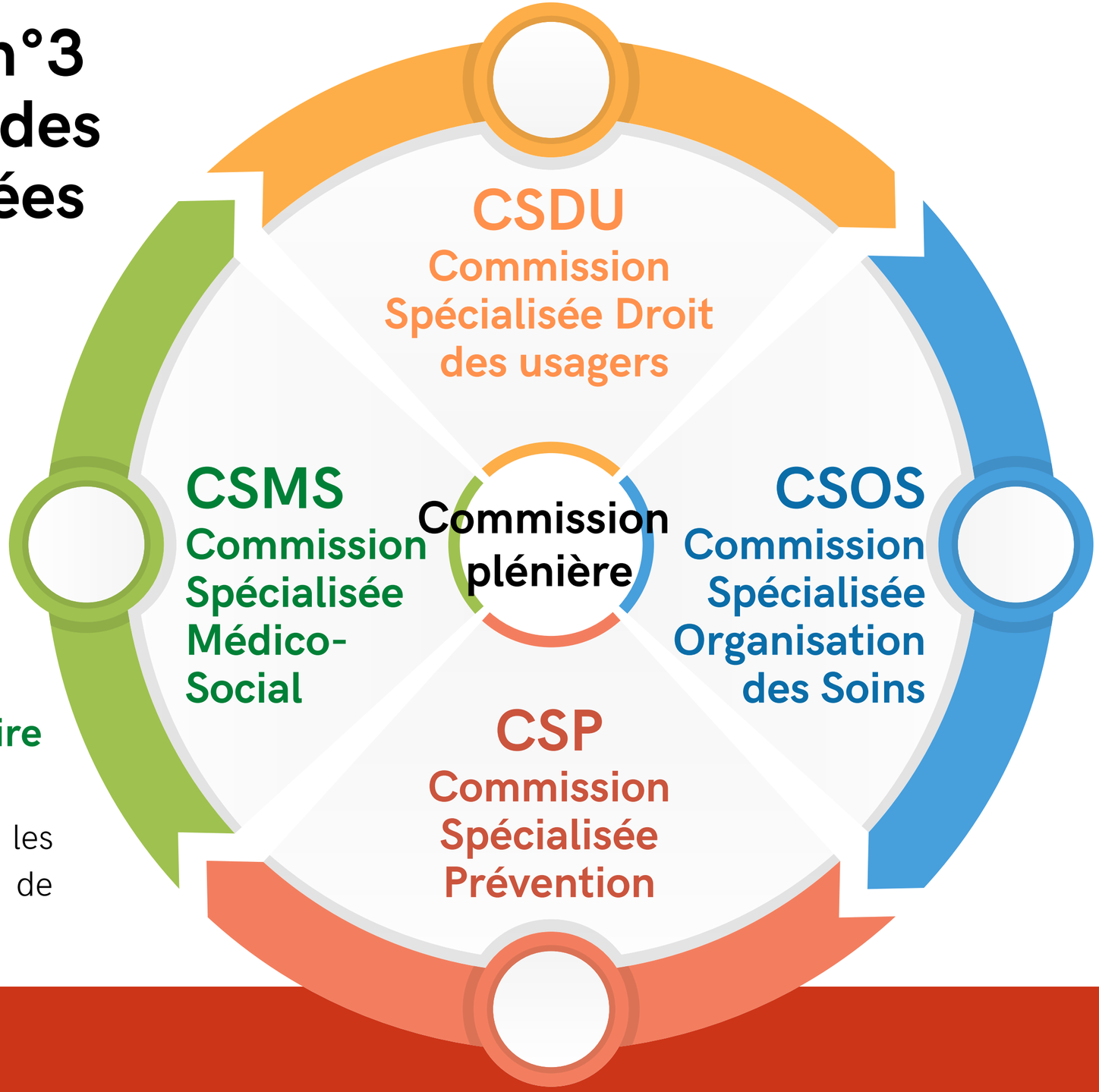
Clé n°3
Rôle et missions des commissions spécialisées

CSDU 13 membres (6 issus du collège 2 associations agréées PA, PH)

Evalue le respect des droits des usagers, formule des propositions d'actions, élabore un rapport spécifique sur le respect des droits ; l'accès aux soins pour tous, la qualité de la prise en charge sanitaire et médico-Sociale.

CSOS 44 membres (seulement 2 RU titulaires associations agréées, 1 titulaire PA et 1 titulaire PH).

Les autres membres représentent les Fédérations, les unions de professionnels de santé, les Conseils de l'Ordre, les élus;



Clé n°3
Rôle et missions des commissions spécialisées

CSP 30 membres (4 issus du collège 2 associations agréées PA, PH)

La commission spécialisée de prévention s'attache plus spécifiquement à formuler des propositions sur la politique régionale de prévention notamment pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

CSMS 30 membres (2 RU titulaires associations agréées, 1 titulaire PA,1 titulaire PH).

S'attache plus spécifiquement à formuler des avis sur les besoins et les priorités d'action dans le champ médico-social, qu'il s'agisse des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.



Pour en savoir plus



La documentation

GUIDE les principaux mandats de Représentation des Usagers du système de santé



Accompagnement

Revoir le webinaire de sensibilisation ICI



2021 année du renouvellement

Toutes les informations sur le site de France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine ICI



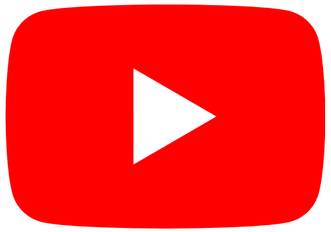
Candidater à la CRSA

Répondre à l'appel à candidature voir le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

France Assos Santé
La voix des usagers
Nouvelle-Aquitaine

Suivre toutes nos actualités







Renseignements : 05 56 93 05 92
nouvelle-aquitaine@france-assos-sante.org